



# Audit de l'optimisation des ressources 2021 : Cadre de contrôle financier provincial

## Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- Le Bureau du contrôleur général, qui supervise la Division du contrôleur provincial, a été créé en 2020 pour fournir une orientation et un leadership à l'échelle de la province en matière de contrôle financier et de politique de gestion financière.

## Pourquoi c'est important

- La Division du contrôleur provincial relève du Bureau du contrôleur général et est responsable des opérations financières et comptables de la Province, y compris la préparation des comptes publics de l'Ontario.
- Le Bureau du contrôleur général est également responsable de la gestion des risques d'entreprise et de la supervision des activités quotidiennes de la Division de la vérification interne de l'Ontario, qui peuvent soutenir la fonction de contrôle.

## Ce que nous avons constaté

### Le processus de garantie du ministère doit être amélioré

- Les processus des ministères ne sont souvent pas suffisants pour soutenir les attestations de garantie par le biais desquelles les ministères confirment leur respect des exigences en matière de communication de l'information financière, des lois et des directives, ainsi que des contrôles internes.
- Les ministères ne sont pas tenus de corriger les principales failles des rapports et du contrôle financier ou d'informer la Division du contrôleur provincial des cas de fraude en temps opportun.
- Les ministères doivent mieux évaluer l'efficacité opérationnelle de leurs contrôles internes.

### RECOMMANDATIONS 1 À 3

### Participation accrue de la Division de la vérification interne de l'Ontario requise pour assurer les contrôles internes

- La Division de la vérification interne de l'Ontario s'est montrée peu convaincue de l'efficacité des contrôles financiers et des attestations de garantie des ministères.
- Gestion globale des risques, créée en 2020, n'a pas encore élaboré de processus officiel afin de travailler avec les ministères à la détermination et à la gestion des risques.

### RECOMMANDATIONS 4 À 6

### Les ministères ne sont pas formellement tenus de suivre les conseils comptables de la Division du contrôleur provincial

- Les ministères ne sont pas formellement tenus de suivre les conseils comptables de la Division du contrôleur provincial; ils ne sont en outre pas formellement tenus d'aviser la Division du contrôleur provincial lorsque les conseils ne sont pas suivis.

### RECOMMANDATION 7

### Frais engagés pour des travaux de comptabilité externes qui pourraient être effectués à l'interne

- La Division du contrôleur provincial, les ministères et les organismes se sont prévalus des services de conseillers externes au coût de 2,1 million de dollars au cours des trois derniers exercices (2018-2019 à 2020-2021) pour la recherche et la mise en œuvre de normes comptables nouvelles et existantes.

### RECOMMANDATION 8

**Les qualifications habituelles ne sont pas requises pour le personnel du ministère des Finances**

- Les postes du ministère des Finances ne répondent pas aux exigences normalisées en matière d'éducation et d'expérience afin d'appliquer efficacement les normes comptables de plus en plus complexes.
- Les postes en comptabilité financière du ministère n'exigent souvent pas de titre professionnel comptable.
- Le personnel responsable de la comptabilité et des finances des ministères n'était pas tenu de suivre des cours particuliers sur les finances, la comptabilité et la fraude, ni de formations de perfectionnement propres à leurs postes.

**RECOMMANDATIONS 9 ET 10**

**Stratégie de la fonction de contrôleur requise pour clarifier l'orientation stratégique**

- Le peaufinement et la communication générale d'un plan stratégique de la contrôleur générale sont nécessaires pour faciliter les changements organisationnels amorcés en 2020.
- Aucun processus n'est en place pour évaluer annuellement le rendement du Bureau du contrôleur général.

**RECOMMANDATIONS 11 ET 12**

**Conclusions**

- Le cadre de contrôle financier provincial interministériel, y compris le rôle de leadership et de surveillance du Bureau du contrôleur général, devrait être renforcé afin de soutenir de façon plus efficiente la coordination de la prise de décisions financières et comptables internes, les contrôles internes et les rapports destinés au public, notamment en :
  - établissant des rapports fonctionnels des divisions comptables et financières des ministères avec le Bureau du contrôleur général;
  - réévaluant la structure des organismes comptables au sein des ministères pour identifier les postes clés nécessitant des titres de comptable professionnel agréé;
  - mettant en œuvre les mises à jour comptables normalisées interministérielles;
  - améliorant la formation relative aux contrôles internes, à l'observation des lois, aux attestations de garantie et à la sensibilisation à la fraude.

Consultez le site [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca) pour lire le rapport.